



ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE 2025 DNSPM ET DE **Nature, critères d'évaluation et coefficients**

Les épreuves auront lieu **en présentiel entre le 22 et le 26 avril 2025** à Bordeaux pour les départements basés à Bordeaux.
Pour les candidats résidant à l'étranger, il est possible de demander à passer les épreuves à distance (voir p. 6).
Le planning des épreuves selon les départements d'études sera communiqué sur le site internet courant janvier.
Les épreuves ne sont pas publiques.

Épreuves pour l'entrée en cursus DNSPM ou DE (tronc commun première année)

Épreuve d'interprétation <i>Coefficient 4</i>		Épreuve complémentaire <i>Coefficient 1</i>		Entretien <i>Coefficient 3</i>	
Contenu	Critères d'évaluation	Contenu	Critères d'évaluation	Contenu	Critères d'évaluation
<p>Programme de 20 minutes comportant au moins 3 œuvres ou fragments d'œuvres de styles et d'époques différentes.</p> <p>La liste peut comprendre des œuvres d'ensemble ne dépassant pas le quintette (le candidat doit se présenter avec ses propres partenaires).</p> <p>L'établissement encourage le candidat à intégrer dans son programme l'œuvre d'une compositrice. Il est possible de faire une recherche dans la base de données « Que demander à Clara ». Cette recommandation n'est toutefois</p>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Qualités musicales</i>• <i>Maitrise instrumentale ou vocale</i>• <i>Cohérence de l'interprétation dans des styles et esthétiques variés propre à chaque domaine</i>• <i>Diversité du programme proposé</i>• <i>Personnalité artistique</i>	<p>Voir les spécificités par département dans le tableau ci-dessous.</p>	<p>Voir les critères par département dans le tableau ci-dessous.</p>	<p>20 minutes environ portant notamment sur le programme interprété, les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études, la culture musicale.</p>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Capacité d'auto-évaluation</i>• <i>Culture musicale</i>• <i>Qualité d'expression orale</i>• <i>Cerner les enjeux des questions posées</i>• <i>L'ouverture, la disponibilité, la motivation</i>• <i>Conscience des enjeux de la formation pour les études proposées</i>

pas prise en compte dans les critères de sélection.					
Pour certains départements, des spécificités supplémentaires sont précisés dans le tableau ci-dessous.					

Spécificités par département

Département	Épreuve d'interprétation	Épreuve complémentaire	
	Contenu et coefficients	Contenu et coefficients	Critères d'évaluation
Bois	Pas de spécificités particulières. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	• Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation
Instruments polyphoniques (guitare, harpe, accordéon)	Pas de spécificités particulières. <i>Coefficient 4</i>	Déchiffrage en solo ou en duo (mise en loge commune : 15 minutes). <i>Coefficient 1</i>	• Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation
Musiques actuelles amplifiées	Le candidat propose un choix de morceaux de plusieurs styles et époques d'une durée totale de 20 minutes incluant des compositions de répertoires ou personnelles. La moitié au moins de la durée du programme doit être en ensemble (2 à 5 musiciens). Le candidat a la responsabilité d'organiser la présence de ses partenaires de jeu. Balance 30 minutes. <i>Coefficient 4</i>	Écoute d'un extrait de morceau de 1 à 2 minutes accompagnée d'une partition type leadsheet avec la grille. Le candidat propose et joue avec ses partenaires une reprise et/ou adaptation du morceau, comportant si possible une part d'improvisation. 15 mn de travail collectif et 5 mn de restitution. Le tout en présence du jury. <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à s'approprier une pièce sur un temps court et à en proposer une interprétation • Capacité à adapter un répertoire par rapport à un groupe de musiciens • Capacité à participer à un travail collectif d'adaptation
Accompagnement option musique	Le programme proposé, d'une durée de 15 minutes, doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> • principalement des œuvres de musique de chambre (le candidat doit se présenter avec ses propres partenaires). • au moins une œuvre solo. <i>Coefficient 2</i>	2 épreuves complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • un déchiffrage avec un chanteur ou un instrumentiste. La mise en loge, avec le partenaire, est d'une durée de 10 minutes. Le partenaire est engagé par le PESMD. <i>Coefficient 1,5</i> • une épreuve pouvant comprendre transposition, réduction d'une œuvre simple, harmonisation d'un thème simple. La mise en loge, avec piano, est d'une durée de 10 minutes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aisance dans la lecture, la transposition, la réduction, l'harmonisation ; • Qualités d'écoute et faculté d'adaptation ; • Maîtrise instrumentale et expression artistique cohérentes aussi bien stylistiquement que, le cas échéant, avec les propositions de celui qui est accompagné ; • Capacité à enrichir l'univers

		<i>Coefficient 1,5</i>	<i>artistique du partenaire.</i>
Accompagnement option danse	Le programme, d'une durée de 20 minutes, doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> • des œuvres jouées sur deux instruments différents dont au moins un instrument polyphonique ; • au moins une pièce de percussions corporelles. <i>Coefficient 2</i>	2 épreuves complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement d'un exercice exécuté par un danseur classique ; <i>Coefficient 1,5</i> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement improvisé avec un danseur contemporain. <i>Coefficient 1,5</i> <p>Une mise en loge de 10 minutes est prévue avec chacun des danseurs partenaires. Les partenaires sont engagés par le PESMD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Qualités d'écoute, d'observation et faculté d'adaptation ;</i> • <i>Maîtrise instrumentale et expression artistique cohérentes aussi bien stylistiquement que, le cas échéant, avec les propositions de celui qui est accompagné ;</i> • <i>Capacité à enrichir l'univers artistique du partenaire.</i>
Formation musicale ⚠ Les candidats en formation musicale passent également des épreuves écrites (se reporter p. 4).	Le programme, d'une durée de 20 minutes, doit comporter : <ul style="list-style-type: none"> • au moins une œuvre jouée sur un instrument polyphonique ; • au moins une mélodie chantée que le candidat accompagne lui-même sur un instrument polyphonique. <p>Le reste du programme porte sur les pratiques instrumentales ou vocales principales du candidat.</p> <i>Coefficient 2,5</i>	Déchiffrage d'une courte pièce a capella (mise en loge 15 minutes). <i>Coefficient 0,5</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Capacités de l'oreille mélodique et rythmique</i> • <i>Choix tu tempo</i> • <i>Musicalité (choix des phrases/respirations, nuances, phrasé, etc.)</i>

IMPORTANT :

- **2 jeux de partitions (avec parties d'accompagnement) seront fournis au jury par le candidat au moment de l'épreuve** (à l'exception des candidats en musiques actuelles amplifiées)
- **Pour les candidats qui souhaitent un accompagnement pour leur épreuve d'interprétation, se reporter ci-après.**

Accompagnement de l'épreuve d'interprétation

Il est vivement recommandé de venir avec son propre accompagnateur. Néanmoins, pour les candidats (en bois, instruments polyphoniques et formation musicale) qui n'auraient pas cette possibilité, le PESMD pourra mettre à disposition un accompagnateur pianiste.

- Le candidat devra en faire la demande **avant le 21 février 2025** sur la partie « programme » du dossier de candidature.
- Cette prestation est proposée gratuitement. Toutefois un chèque de caution de 70€ est exigé. Il est à envoyer à « PESMD 19 rue Monthyon 33800 Bordeaux ». Le nom du candidat doit être inscrit au dos du chèque.
- Les partitions seront à téléverser au moment de l'inscription en ligne ou envoyées **au plus tard le 21/02/2025** par mail à concours@pesmd.com
- Une répétition de 30 minutes est organisée pour chaque candidat demandant un accompagnement. Le PESMD se réserve la possibilité de programmer la répétition la veille du passage de l'épreuve d'interprétation, sans modification d'horaire possible.

Toutes les informations concernant l'envoi du dossier de candidature sont à retrouver dans le document « candidature – mode d'emploi ».

Épreuves écrites pour les candidats en formation musicale

Pour les candidats en formation musicale : des épreuves écrites complémentaires se dérouleront **à distance**, le **vendredi 28 mars 2025** (prévoir une journée d'épreuves).

Ces épreuves écrites font partie intégrante des épreuves d'admission. L'absence à ces épreuves entraînera donc une impossibilité de passer les épreuves orales.

Contenu et coefficients	Critères d'évaluation
Commentaire d'écoute (45 minutes). <i>Coefficient 0,5</i>	<ul style="list-style-type: none">• Compréhension des éléments techniques et du langage• Qualité des relevés ; capacités d'oreille mélodique, rythmique et harmonique• Analyse de l'écoute, remise dans un contexte et argumentation
Analyse (deux épreuves) : <ul style="list-style-type: none">• analyse musicale sur partition (45 minutes) <i>Coefficient 0,5</i>• analyse harmonique (45 minutes) <i>Coefficient 0,5</i>	<ul style="list-style-type: none">• Capacités d'analyse (tonale, formelle, harmonique, etc.)• Écoute intérieure• Capacité à replacer dans un contexte, une époque, un style, un genre et à émettre un avis musical personnel sur l'extrait proposé.
Arrangement : écriture d'une courte pièce avec instrumentation donnée à partir d'une basse chiffrée ou d'une mélodie (2h). <i>Pour cette épreuve, l'utilisation d'un logiciel de gravure est autorisée.</i> <i>Coefficient 1</i>	<ul style="list-style-type: none">• Respect de l'instrumentation choisie et/ou proposée (tessitures, possibilités instrumentales)• Respect de la logique des enchaînements harmoniques de l'harmonie tonale en s'appuyant, ou non, sur les propositions d'accords.• Inventivité de la réalisation

Épreuves pour les candidats demandant une entrée directe en DE 2^e année

Le cursus pédagogie est éventuellement accessible en entrée directe en 2^e année de formation, en fonction du profil du candidat. Un candidat qui souhaiterait intégrer le cursus DE directement en 2^e année doit l'indiquer sur le dossier de candidature. Une réponse sur la possibilité de ce format de candidature sera donnée après étude du dossier.

En cas d'acceptation, le candidat doit :

- passer les épreuves communes décrites en p.1 et 2 ;
- passer un entretien d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes porteront sur le bilan et l'analyse de leur expérience d'enseignement ;
- réaliser une épreuve écrite détaillée ci-dessous. Ce travail écrit fait partie intégrante des épreuves d'admission. L'absence de la remise de ces travaux entraînera donc une impossibilité d'intégrer le cursus DE directement en 2^e année.

Contenu de l'épreuve écrite <i>Coefficient 2</i>	Critères d'évaluation
<p>Rédaction d'un document mettant en valeur la culture musicale et artistique du candidat, sa perception des enjeux de médiation et d'enseignement et sa capacité d'expression écrite.</p> <p>Ce document sera rédigé et construit en 2 parties :</p> <p>Partie 1 (4 à 5 pages maximum) comprenant</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un relevé de l'ensemble de l'expérience concernant l'enseignement, la transmission, la médiation et un bilan de cette expérience▪ Un bilan des lectures sur le sujet▪ Un exposé des motivations personnelles pour l'enseignement et la médiation <p>Partie 2 (2 à 3 pages maximum)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un écrit traitant d'un sujet choisi parmi deux sujets imposés qui permettra de mettre en valeur la culture artistique et musicale, ainsi que la perception des enjeux de médiation et d'enseignement. <p>Le sujet de la partie 2 sera envoyé en même temps que la convocation aux épreuves orales du concours d'entrée, au plus tard le 21 mars 2025 par courriel.</p>	<p>Capacité à</p> <ul style="list-style-type: none">• Rédiger, énoncer une pensée ; orthographier, ponctuer, structurer, mettre en valeur ;• Respecter les consignes du sujet et de présentation ;• Problématiser la question traitée en partant de questions et d'outils professionnels à partager et articuler différents niveaux de réflexion et les mettre en débat ;• Oser un point de vue réflexif et créatif.
Modalités de présentation et d'envoi du dossier	
<p>Merci de respecter les consignes de présentation</p> <ul style="list-style-type: none">• Le fichier est envoyé en PDF et nommé NOM Prénom-dossier• Présentation<ul style="list-style-type: none">○ Police Times, taille 11, interligne 1,5○ En haut à gauche de la première page : NOM et prénom et à la ligne suivante département d'études et instrument <p>Ces dossiers doivent parvenir en version informatique, par mail à concours@pesmd.com au plus tard le samedi 29 mars 2025.</p>	

Épreuves à distance pour les candidats résidant à l'étranger

Seuls les candidats résidant à l'étranger ont la possibilité de demander à passer le concours à distance. Un candidat souhaitant bénéficier de ces modalités doit l'indiquer dans le dossier de candidature. Une réponse sur la possibilité de passer les épreuves à distance sera communiquée après étude du dossier.

Un candidat ne maîtrisant pas la langue française a la possibilité de passer l'entretien en anglais.

Le contenu des épreuves est identique à celui du concours en présentiel (voir p.1 à 5). Les épreuves à distance se déroulent selon les modalités ci-dessous.

- **Épreuve d'interprétation : vidéos consultables en ligne (Youtube, Vimeo, ...)**

Les candidats doivent envoyer les liens permettant la consultation des vidéos de leur programme en respectant les consignes ci-dessous :

1. Les vidéos doivent être accessibles jusqu'à l'entretien avec le jury ;
2. Les vidéos doivent être datées, récentes et de bonne qualité. L'une d'entre elle doit dater de moins d'un mois avant l'envoi ;
3. Les vidéos doivent correspondre au programme demandé (voir contenu des épreuves en présentiel) ;
4. Les candidats doivent être identifiables/reconnaissables lorsqu'ils jouent/chantent ;
5. Les vidéos ne doivent comprendre aucun montage ;

Les liens URL des vidéos doivent être envoyés à l'adresse mail concours@pesmd.com avant la date indiquée sur la convocation.

Les deux épreuves ci-dessous se dérouleront en visio-conférence via l'application zoom à la date et à l'heure prévus sur la convocation. Le lien de connexion sera envoyé au candidat quelques jours avant. Lors de ces épreuves, le candidat devra être face à la caméra dans une pièce vide et s'assurer d'avoir une bonne connexion internet

— **Épreuve complémentaire** : 15 à 30 minutes avant l'heure indiqué sur la convocation, le candidat recevra par mail le contenu de l'épreuve complémentaire (différente selon les départements).

- **Entretien : visio-conférence avec le jury**

L'entretien, d'une durée de 20 à 25 min, se déroulera en visio-conférence.